

La Voie Verte du lac d'Annecy passe à l'heure d'hiver !

Dans le cadre de sa compétence « Aménagement et Protection du lac d'Annecy », le SILA œuvre toute l'année au bon fonctionnement de l'infrastructure de la Voie Verte, de Sevrier à Val de Chaise. Avec les jours qui raccourcissent et l'approche de l'hiver, zoom sur plusieurs actions saisonnières qui commenceront à partir du début du mois de novembre.



1er novembre 2023 : Extinction de l'éclairage du tunnel de Duingt entre 23h et 5h du matin

Dans une logique de solidarité territoriale, dans le cadre de la démarche de sobriété énergétique initiée au niveau national, conformément à la stratégie lumière Grand Annecy et en concertation avec la commune, le tunnel de Duingt cessera d'être éclairé entre 23h et 5h du matin à partir du 1er novembre 2023. Les usagers se doivent de posséder des équipements adaptés et autonomes pour voir et être vus.

6 novembre 2023 : Fermeture annuelle des aménagements touristiques estivaux

La fin des vacances de la Toussaint sonne la mise à l'arrêt annuelle des équipements destinés aux loisirs, tels que les fontaines à eau qui jalonnent les différentes étapes de l'itinéraire, ou encore les toilettes à l'aire de Brédannaz, à partir du 6 novembre 2023.

Déneigement : quelques rappels sur les modalités

Pendant la saison hivernale, le déneigement de la Voie Verte sur la section entre Annecy/Sevrier et Saint-Jorioz (passage inférieur RD 1508) est réalisé dans le cadre d'un accord passé entre le SILA et les communes de Saint-Jorioz, Sevrier et Annecy. Le déneigement est assuré après un épisode neigeux de façon à rendre praticable la Voie Verte dans les jours suivants, notamment afin de limiter la formation de glace. La neige n'est en conséquence pas enlevée immédiatement après la chute de neige. Pour les autres tronçons, le déneigement n'est pas assuré en raison de la faible fréquentation journalière à cette période. La Voie Verte pourra être fermée par arrêté de la mairie à la demande du SILA ou à son initiative si la praticabilité de la voie s'avère dangereuse.

Tous acteurs de la sécurité !

Nous invitons chaque usager à rester vigilant, à rouler avec des vélos adaptés aux conditions hivernales et à porter les équipements de sécurité (casque, pneumatiques spécifiques, équipements de visibilité...).

Il appartient à chacun d'avoir le comportement et l'équipement appropriés pour la bonne cohabitation et la sécurité de tous.

Quelques règles de bonne conduite à respecter :

- Je roule en file indienne et reste sur la voie de droite. Piéton, je marche ou cours sur les accotements.
- Je respecte la signalisation en vigueur.
- Je suis prudent, notamment aux intersections.
- Avant tout dépassement ou changement de direction, je regarde derrière, tends le bras et signale ma présence (sonnette).
- Je respecte l'environnement.
- Si j'utilise mon vélo l'hiver alors que les jours commencent à raccourcir, je m'assure d'avoir des lampes de vélo fiables et d'être visible de loin et dans l'obscurité pour me déplacer en toute sécurité.
- Lorsque la chaussée est glissante, j'adapte ma conduite et j'anticipe toute manœuvre d'urgence. En cas de neige, je roule plus lentement.